

# Ville de Miramas

## **Conseil Municipal du 11 juillet 2008**

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Miramas est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric Vigouroux, Maire de Miramas.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.

### **Présents :**

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Jean-Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Chritian NAVARRO, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatima LAPRADE, Corinne Le Car, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN, Jean-Claude DETOURNAY, Maryline KERAUDY, Patricia GIMENES, Virginie BICHET, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Cécile DUMAS.

### **Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Gérard GERON par Jean-Eudes JOFFRIN  
Marie-Pierre VIAL par Anne-Marie CHAYOT  
Danielle GACHE par Géraldine BUTI  
Fatima FETTACHE-BOUGUESSA par Laetitia DEFFOBIS  
Sandrine VENTURE par Claude MIKAELIAN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie CHAYOT est désignée secrétaire de séance par M. le Maire.

Monsieur le Maire indique que Monsieur GERON se trouve à Port Saint Louis du Rhône en réunion avec le SAN Ouest Provence.

### **A) Ratification du compte rendu du 27 juin 2008.**

**M. le Maire** – Merci, Madame, pour le travail que vous faites.

Y a-t-il des interventions ou des modifications sur le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2008 ?

Aucune intervention.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2008 est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire**.- J'excuse Maître Tessier qui est retenu. Il devrait arriver dans quelques minutes.

## **B) Délibérations.**

### **Administration Générale.**

#### **1.- Désignation des membres de la Commission Paritaire pour le service des marchés.**

**Rapporteur** : M. Robert SORIANO (lecture)

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Je voudrais dire tout simplement que suite à cette question concernant le marché, il y a une volonté dans la ville notamment des forains et des commerçants, pour que le marché vienne s'installer sur l'avenue de Salon que l'on appelle aujourd'hui avenue du Général de Gaulle. J'ai su à la Commission que cette idée-là était aussi présente dans la tête de la majorité socialiste du Conseil Municipal, mais je voulais appuyer très fort pour dire qu'il y a une volonté évidente de voir, ou de revoir, le marché dans cette avenue, c'est plus pratique et c'est mieux pour tout le monde.

**M. le Maire**.- Monsieur Mikaelian, d'abord il n'y a pas de « majorité socialiste » comme vous le savez, c'était juste pour rectifier au procès-verbal, c'était certainement

un lapsus de la part de M. Mikaelian, puisque vous savez que c'est une majorité large composée de plusieurs mouvements et organisations politiques.

Sur les marchés, je vous ferai la même réponse que celle que je vous ai faite à la Commission municipale, en regardant M. Soriano. La question est à l'étude, mais le problème qui se pose, et nous n'avons pas encore de certitudes techniques, est la question des normes européennes dans l'organisation des marchés. Elles sont très importantes et très drastiques ; or il y a déjà eu de très gros travaux sur l'avenue du Général de Gaulle, ex avenue de Salon, et j'avoue que je nous vois mal enclencher des nouveaux travaux pour mise aux normes du marché sur une avenue dont les commerçants ont largement souffert ; l'embellissement est là mais ça a été difficile pendant certaines périodes. C'est vrai qu'ils sortent à peine de cette période difficile, le fait de les remettre dans les travaux serait, de mon point de vue, dangereux pour l'avenir du commerce de Miramas qui souffre énormément. Donc pour l'instant, c'est à l'étude, et nous pourrions avancer dans cette étude que lorsque nous aurons des analyses techniques suffisamment fiables pour savoir quels types de mises aux normes nous devrions faire pour être en adéquation avec les normes européennes, comment les faire, et où les faire. A ce moment-là, le choix d'un lieu sera fait.

**M. MIKAELIAN.**- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je ne pense pas que sur la Place Jourdan il y ait les conditions requises par les normes européennes actuellement, donc le transfert doit pouvoir se faire le temps d'organiser tout cela ; je conviens du fait qu'il faut un certain temps pour organiser tout cela, mais les normes n'existent pas actuellement sur la place Jourdan.

**M. le Maire.**- Monsieur, il ne faut pas le dire trop fort, mais nos marchés ne sont pas aux normes. Dans beaucoup de communes c'est encore le cas, dans certaines cela ne l'est plus. Je prends par exemple Salon de Provence, de majorité socialiste, où il se trouve que le marché est aux normes, mais je peux prendre d'autres villes de majorité socialiste. Toutefois, ce n'est pas le cas dans notre commune, où ils ne sont pas du tout aux normes. C'est la raison pour laquelle je vous dis qu'il ne faut pas crier trop fort le fait que nos marchés ne sont pas adaptés pour l'instant. C'est un engagement financier lourd car il faut adapter le réseau d'eau et le réseau électrique aux normes, c'est-à-dire

à des bornes qui sont extrêmement chères. Vous voyez que dans ce dossier comme dans d'autres, je vous le dis objectivement, on essaye d'abord de savoir quelles sont les incidences générales techniques et financières avant de s'engager dans la modification. Le déplacement d'un lieu à un autre a aussi des conséquences, notamment sur le fait que l'avenue du Général de Gaulle a laissé plus d'emprise aux piétons et moins sur la route, donc forcément avec les camions c'est juste. Il y a des bonnes idées, les commerçants m'ont interpellé, M. Soriano qui est tous les jours au contact des commerçants le sait mieux que moi, et j'avoue que pour l'instant nous n'avons pas encore les éléments techniques qui nous permettraient de dire qu'il vaut faire le marché à tel ou tel endroit.

**M. SORIANO**.- Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**.- Merci, Monsieur Soriano.

Y a t-il d'autres interventions ?

**VOTE : UNANIMITE**

## **2.- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Miramas.**

**Rapporteur** : M. Jacques RODRIGUEZ (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Travail exceptionnel de cette association et de tous nos pompiers en cette période où quelques feux ont déjà démarré.

**M. MIKAELIAN**.- Bien sûr, nous allons voter cette subvention, ceci dit les pompiers c'est départemental, c'est le SDIS, et je crois que la Commune verse une forte subvention d'1,8 millions d'euros au SDIS via le Conseil Général. Il aurait été peut-être bien que ces 700 euros soient reversés du SDIS à la dite association qui en a sûrement besoin. Cela aurait été bien pour le principe. Ceci dit nous voterons bien sûr cette subvention.

***(arrivée de Maître Tessier à 19 h 10)***

**M. le Maire**.- Monsieur Mikaelian, l'amicale et le SDIS sont deux choses différentes. Le SDIS est effectivement financé par une partie communale et par une

partie départementale ; on peut d'ailleurs se féliciter de la qualité des financements du Conseil Général dans les Bouches-du-Rhône qui sont à citer en exemple tant dans le domaine des ressources humaines que dans le domaine du matériel. Mais là il s'agit de l'amicale des sapeurs pompiers de Miramas, et celle-ci n'a pas de subside directement du SDIS ; ce sont deux choses et deux structures différentes, c'est pourquoi ce n'est pas le même budget. Quant aux financements du Conseil Général, nous en reparlerons plus tard, ils sont largement plus importants que 700 euros pour le SDIS et pour les travaux qui doivent être faits à la caserne des pompiers de Miramas.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**VOTE : UNANIMITE**

**3.- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mon Pays, c'est ici ».**

**Rapporteur** : M. le Maire (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**Mme BICHET**.- J'étais présente à la Commission municipale où cette question a été évoquée, et M. Guillemont, qui assurait la présidence de cette Commission, nous a fait part des difficultés de mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Cette affaire était à l'étude. Il se trouve qu'elle est présentée en séance, cela indique que vous avez trouvé une solution ; j'aurais donc aimé la connaître, savoir comment vous avez réglé cette question.

Ensuite j'ai des questions sur l'association en elle-même : je m'adresse plus particulièrement à M. Guillon puisque je sais qu'il fait partie de cette association. Il me semblait –je dis « semblait » parce que je n'en ai pas la certitude- qu'il existait le réseau RESF : Réseau Education Sans Frontière. J'aurais donc aimé connaître la différence avec « Mon Pays, c'est ici », ainsi que la présidence, le fonctionnement, et les différentes actions des deux associations.

**M. GUILLON**.- Tout d'abord, il ne faut pas confondre RESF qui est un réseau, et non une association. C'est un réseau national, départemental, qui comprend des gens

dans la localité. RESF ne manipule pas d'argent. Quand des gens se font expulser on peut aller les aider, mais c'est tout à fait autre chose.

L'association « Mon Pays, c'est ici » a été créée par des gens qui appartiennent à ce réseau. Cette association a fonctionné depuis très longtemps dans notre local, et depuis deux ou trois ans chacun d'entre nous verse des sommes mensuelles, certains versent une fois de temps en temps, on fait des collectes, etc. C'est dans le but d'aider ces gens-là, c'est tout.

« Mon pays, c'est ici » est une association de Miramas, qui jusqu'à présent n'avait pas trop pignon sur rue. Cette association, à ce titre, a droit à une subvention comme les autres associations. C'est pour cela que nous avons décidé d'aider « Mon Pays, c'est ici », y compris personnellement. On essaye de faire en sorte que de plus en plus de gens adhèrent à cette association. Vous remarquerez que la somme que nous avons donnée à « Mon Pays, c'est ici » n'est pas une somme exagérée par rapport aux associations caritatives.

**Mme BICHET.**- (*pas de micro*) Où est le siège ?

**M. GUILLON.**- Le siège n'a jamais été au local, il a toujours été au domicile d'un membre...

**Mme BICHET.**- (*pas de micro*) qui en est le Président ?

**M. GUILLON.**- La Présidente est Mme IZARD.

**M. le Maire.**- Je rajouterai, Madame Bichet, pour que nous soyons bien clairs, que les subventions ne sont attribuées qu'à partir du moment où l'ensemble des pièces justificatives sont réunies. D'ailleurs on s'interroge beaucoup dans les services mais nous attendons l'arrivée de la Directrice Générale des Services, Mme Prat, pour mettre en place un seul mode de fonctionnement. Il y a des associations qui sont payées avant, d'autres après ; nous allons essayer de trouver une même règle pour tout le monde, avec un même document et un même formulaire.

Je dois me permettre de dire qu'en Droit français, la difficulté qui est la nôtre actuellement, c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui se retrouvent en difficulté par absence de droits, c'est-à-dire qu'à un moment donné l'Etat prend des positions, et nous sommes dans un no man's land de droits. Plutôt que de voir ces

personnes en difficulté se retrouver dans nos rues, ce qui n'est jamais agréable pour quiconque, nous avons effectivement souhaité aider cette association pour essayer de trouver des solutions dans la mesure des moyens de la Commune qui ne pouvait pas faire plus.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme DUMAS**.- Monsieur le Maire, ce soir j'ai une demande de cette association, « Mon Pays, c'est ici », qui m'a communiqué un courrier que je vais vous lire :

(lecture) : *« le bureau de l'association « Mon Pays, c'est ici », réuni le 8 juillet, a décidé de renoncer à cette demande de subvention en date du 27 mai 2008 à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.*

*Nous rappelons que cette association a pour but d'aider les enfants des écoles, collèges et lycées de Miramas, de familles en difficultés financières et administratives, n'ayant plus accès à aucune aide institutionnelle. Cette décision s'accompagne de la démission des membres présents du bureau, en voici les raisons : tout d'abord des promesses avaient été formulées lors de la campagne pour les élections municipales de façon publique et solennelle, des solutions pérennes devaient être trouvées, il n'en a rien été. Ensuite notre mission n'est pas caritative et n'a aucun sens sans un appui solide de la municipalité. Si des solutions durables passent par la régularisation de séjour pour ces personnes présentes de longue date sur notre commune, des conditions de vie dignes doivent être offertes dès aujourd'hui par les collectivités locales. Il semble évident que ni une aide ponctuelle faite de dons personnels, ni une subvention d'ailleurs dérisoire, ne sauraient pallier l'absence d'un véritable engagement politique contre l'injustice et l'arbitraire.*

*Ce que nous voulons, c'est la prise en compte de la détresse de celles et de ceux qui sont devenus nos concitoyens.*

*Nous laissons donc l'équipe municipale face à ses responsabilités devant des familles et des enfants ravagés par l'angoisse de l'incertitude et la précarité.*

*Refusant d'être complices de toutes pratiques aggravant leurs souffrances, notre action sera politique, et se poursuivra plus que jamais aux côtés de ces familles amies, au Réseau Education Sans Frontière de Miramas.*

*La Présidente, Mme IZARD*

*La trésorière, Mme RIVIERE ».*

**M. JOFFRIN.**- Je voulais dire que c'est à quoi aboutit le fait d'avoir une loi sur l'immigration qui se veut au-dessus du Droit. En fait la Mairie n'a pas le droit d'aider ces gens-là, c'est la loi qui interdit à la Mairie de porter secours à ces personnes. Cette loi est contraire au droit fondamental de l'être humain qui est de pouvoir vivre, de pouvoir avoir un toit, le problème est là. C'est pour cela que des associations qui essayent de porter secours, qui elles-mêmes d'ailleurs sont sous le coup de cette loi -chaque personne qui le fait est sous le coup de cette loi- se retrouvent vraiment épuisées par rapport à l'immensité de la tâche, je comprends un peu les choses comme cela.

Je pense qu'effectivement une association comme « Mon Pays, c'est ici » a besoin d'argent parce qu'elle doit aider toutes les personnes, il y a l'argent public qui est donc proposé par la Mairie mais qui s'ajoute à l'argent que toutes les personnes ont donné puisqu'il faut aussi faire appel à la générosité de chacun, c'est une question de solidarité de tout le monde, c'est-à-dire nous personnellement plus que les membres de la Mairie.

D'autre part, il y a besoin aussi de moyens humains, parce que « Mon Pays, c'est ici » est menée par une poignée de personnes qui se sont données complètement pour aider les personnes qui sont dans un dénuement total. C'est presque un appel à tout un chacun et tous les gens de Miramas de venir renforcer cette association. Je souhaite que nous, la Mairie, continuions à dialoguer avec cette association, parce que nous avons tous besoin des uns et des autres pour s'entraider.

**M. GUILLON.**- Je ne suis pas seulement déçu, ce n'est pas le mot, parce que je vois depuis quelque temps certaines personnes qui tournent autour de cette association, et je voudrais rappeler comment elle s'est créée, ce que nous avons subi, ce que nous avons fait. Je vous rappellerai qu'il n'y a guère plus d'un an ce sont les « flics » qui sont venus nous enlever de la fête des associations parce que nous y étions. Je voudrais vous rappeler que quand nous arrivions à avoir le centre aéré pour les petits de ces familles, c'est le Cabinet du Maire qui supprimait les autorisations, il fallait que Mme Lombard se batte pour avoir les choses. Pour finalement nous traiter de cette façon ! Je crois qu'effectivement les deux ou trois responsables qui ont décidé

cela ont eu raison de démissionner parce que sincèrement, ils ne sont vraiment pas dans le coup.

Autre chose : vous avez préféré –je parle des responsables de cette association- faire le cancan autour de cela, mais je vous rappelle quand même que malgré le fait que nous n'avons aucun droit d'aider qui que ce soit, chaque fois que vous êtes venus au CCAS vous avez eu tout ce que vous vouliez ; il y a des gens qui ne sont pas dans de bonnes conditions, qui sont en caravane, qui sont le territoire de la Commune, des solutions peuvent être trouvées, mais ce n'est pas en remuant comme vous le faites, en ameutant la presse, etc. que ce sera fait. Nous avons des contraintes, c'est dommage si vous n'en êtes pas d'accord. Le Maire a donné 1500 euros de sa poche, ça double la subvention. Je rappelle quand même que le secours catholique du temps du groupe communiste et de la Mairie communiste avait 4000 francs, et encore on les donnait à Marseille parce que Mme Jouve n'était pas aimée de M. Thorrand, si vous vous en souvenez. Donc il faudrait peut-être arrêter de nous faire des procès d'intention.

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, mais je suis vraiment écœuré, tu ne peux pas savoir à quel point, Marie-Odile.

**Mme DUMAS**.- Je ne polémiquerai pas, je ne veux pas rentrer dans ces débats, mais en fait ce n'est pas la première fois que cela se produit au sein du Conseil Municipal, et je n'entends pas vivre cela pendant six ans. Alors que les choses soient bien claires, en tant que citoyen, chacun fait ce qui lui semble bon de faire selon son bon cœur, et vous l'avez noté, Monsieur Guillon, Mme Lombard a fait beaucoup de choses...

**M. GUILLON**.- Et je l'en remercie toujours...

**Mme DUMAS**.- Je ne vous ai pas interrompu, s'il vous plaît. Personne n'a le monopole du bon cœur. C'est tout au mérite des gens qui se positionnent à un moment donné pour les plus défavorisés. Sauf qu'aujourd'hui vous êtes élu et lorsque l'on s'adresse à vous c'est en tant qu'élu, et faire état des bombes lacrymogènes, des duvets, des « flics », c'est tout à votre honneur, mais aujourd'hui lorsque l'on s'adresse à vous on le fait en qualité d'élu, pour avoir une réponse d'élu, et notamment un positionnement politique. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. CARLIN**.- Après ces joutes oratoires, je voudrais savoir si ça existe toujours ou pas, est-ce que nous allons voter quelque chose ou non, parce que je n'ai pas compris.

Ceci dit, je crois me rappeler que de notre temps il y avait un gros problème juridique là-dessus, je crois que M. Joffrin a soulevé cela tout à l'heure, et je suis tout à fait d'accord avec lui. A l'époque, nous nous étions renseignés et effectivement il y a une inadéquation entre ce que nous dit l'Etat et ce que nous pouvons faire à notre niveau. C'est un problème très important auquel j'ai été confronté. Vous avez cité Mme Lombard, je lui ai souvent parlé de cette affaire, je ne voulais en aucune façon aller au-delà de la loi et j'en resterai là.

**M. le Maire**.- Je pense que le débat a été un peu vif par moment mais il est important... Monsieur Mikaelian, vous souhaitez prendre la parole, je vous la laisse, je ferai la conclusion si vous me le permettez.

**M. MIKAELIAN**.- Sur le débat, qu'on ne s'y trompe pas, c'est un vrai débat politique qui va ne faire que grandir dans notre pays. Les problèmes des gens, des familles qui viennent de pays extérieurs poussées soit par la famine, soit par des problèmes politiques, soit par des problèmes de leur survie, on n'y échappera pas, que ça fasse plaisir ou pas, y compris s'il faut être à contre courant de certaines populations qui ne perçoivent pas dans un premier temps les difficultés que cela pose.

La question, c'est de savoir comment on essaye de sortir de cette situation. 1 500 euros c'est bien, mais je crois que nous serons tous d'accord pour dire que c'est très loin des besoins pour aider ces familles-là à attendre une régularisation qui doit venir s'il y a une mobilisation autour et un rapport de force qui s'exerce. Le souci que nous avons c'est d'une part le logement puisque ces familles avec des enfants en bas âge n'ont pas de logements, et d'autre part c'est de savoir comment les aider à subvenir aux besoins les plus élémentaires qui sont de nourrir les enfants et de les habiller. 1 500 euros c'est très loin du compte.

**M. le Maire**.- Je vais faire une réponse politique qui est de trois ordres. Je l'ai dit ailleurs, je le répète encore aujourd'hui, il y a un problème dans la loi mais ici, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, il y a une majorité qui est sortie des urnes, elle a

fait voter un certain nombre de lois, et en tant que premier magistrat de la Ville je dois les appliquer.

Le problème que nous avons, c'est qu'à partir de la demande, les gens n'ont pas la possibilité de recevoir des documents officiels leur permettant de rester sur le territoire, et des expulsions ont lieu et là l'Etat ne va pas jusqu'au bout de sa démarche, c'est-à-dire ne propose pas un logement de transition le temps de permettre à ces personnes de se retourner ou de faire appel. On se retrouve nous à Miramas, alors que l'on fait plus que d'autres dans ce domaine, avec des gens qui sont mis à la rue, et nous ne pouvons pas légalement accueillir ces personnes dans le domaine public.

Deuxièmement, je ne souhaite pas, politiquement, que l'on oppose deux types de population, parce que tout le monde souffre dans cette ville. Je reçois les gens le jeudi matin de 6h30 à 20h00 chaque semaine, sur 10 personnes qui viennent, 8 demandent un logement, et nous connaissons les difficultés des miramasséens dans la recherche du logement, l'état des logements dégradés, et dans le fait qu'il y a une surpopulation dans certains quartiers. Je trouve qu'il faut que l'Etat nous aide à régler la difficulté du « no man's land » politique qui existe à la fois dans le domaine du logement social notamment, et à la fois pour ces personnes immigrées en difficulté. Mais comme je ne souhaite pas opposer les populations et que ma priorité est celle-ci, c'est-à-dire essayer de trouver des solutions, c'est pourquoi nous avons proposé une subvention à cette association pour son fonctionnement, ainsi que d'autres choses à côté, mais je ne pouvais pas aller plus loin parce que c'était aussi au détriment d'autres associations de la ville.

Dernière chose, l'Etat se défait, Monsieur Mikaelian, dans tous les domaines. Mais jusqu'où doit aller la Ville pour compenser ce que l'Etat fait actuellement ? Jusqu'où devons-nous accepter ? C'est la vraie question que nous nous posons pour tous les domaines, que ce soit la sécurité, que ce soit dans le domaine de l'aide au logement, que ce soit dans le domaine de l'aide aux personnes en difficulté, que ce soit dans le domaine de l'aide à des familles entières qui sont malades et qui sont obligées aujourd'hui de payer des médicaments qu'elles ne pourront pas acheter. Aujourd'hui, pour la Sécurité Sociale les problèmes sont posés. Tout cela est lié. Notre rôle d'élus c'est qu'à un moment donné sur certains sujets, nous ne pouvons pas aller au delà de

la responsabilité légale de la ville. J'ai entendu beaucoup de parole, mais où sont les propositions? Au sein de la majorité, nous avons débattu, nous avons tranché, nous faisons ce que nous décidés et en conscience. Et la majorité que je représente a pris une position. Le travail de cette association est nécessaire, tant qu'il y avait des membres de cette association qui y sont toujours.

Je vous réponds qu'une association ne se dissout pas sur un bout de papier, c'est une Assemblée Générale qui peut la dissoudre, donc j'attendrai de savoir quelle est la position de l'association, et bien évidemment la proposition que nous faisons ce soir sera soumise au fait que l'association existera ou pas. Mais sur le principe ce soir, dans cette délibération, il s'agissait unanimement d'envoyer un message de soutien au travail de ces personnes en sachant que nous ne pouvons pas tout régler autour de cette table, sinon ça se saurait.

Voilà pourquoi je souhaite mettre cette subvention au vote, en sachant que si l'association n'existe pas la subvention ne sera pas versée. Tant que l'Assemblée Générale de cette association ne s'est pas réunie légalement, nous ne pouvons pas dire ce soir qu'elle n'existe plus.

Voilà pourquoi je souhaite que l'on mette au vote immédiatement cette subvention.

**VOTE : POUR : 32 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD)**

**ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)**

**4.- Adhésion de la Ville à l'Association Locale du Lien d'Information et d'Accompagnement Gériatrique « Alliage ».**

**Rapporteur** : Mme Anne-Marie CHAYOT (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Est-ce que cela ne va pas faire doublon avec le travail du CCAS ? Si des choses font doublon ça fait cher la cotisation, parce qu'il y a 4010 euros.

Il y a deux minutes vous parliez de difficultés pour une association beaucoup plus importante...

**M. le Maire.**- C'est sacrement contradictoire !

**Mme CHAYOT.**- Cela concerne toutes les personnes âgées de Miramas. Le CCAS ne concerne qu'une partie, tout le monde ne va pas au CCAS.

**M. MIKAELIAN.**- Toutes les personnes âgées ne vont pas non plus dans cette association.

**Mme CHAYOT.**- C'est en complément.

**M. MIKAELIAN.**- Je crois que l'an dernier il y a eu 33 interventions de la part de cette association.

**Mme CHAYOT.**- Il n'y a pas eu assez de publicité.

**M. MIKAELIAN.**- 4000 euros, ça fait cher l'intervention.

**M. le Maire.**- Ecoutez, Monsieur Mikaelian, je veux bien que nous nous lancions tous ensemble dans la course aux économies, avec grand plaisir, d'ailleurs je retiens votre proposition quand nous aborderons des sujets plus complexes notamment en terme d'organisation générale des services de la commune, mais il se trouve qu'en l'occurrence cette association qui existe d'ailleurs dans d'autres communes si mes souvenirs sont bons, a eu quand même des actions ; sur cette question je crois que les actions faites sur les personnes âgées ont un coût mais aussi n'ont pas de prix.

**VOTE : POUR : 32 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD)**

**ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de GAUCHE)**

#### **5.- Adhésion de la Ville à l'association de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône.**

**Rapporteur** : M. le Maire (lecture du rapport)

Cela a un autre très grand avantage, même si j'en suis le président, c'est que ça permettra à chaque personne à Miramas qui dépose un permis de construire, ou avant le permis de construire, de bénéficier gratuitement de conseils d'architecture. Croyez-

moi, je pense que nous avons bien besoin dans notre ville d'aides dans le domaine de la construction. C'est un vrai service, sur 119 communes 82 sont membres, et je pense qu'il était temps que notre Ville puisse adhérer à cette association, d'autant que vous le voyez, nous avons fait quelques économies dans son adhésion.

Y a-t-il des interventions ?

Je suis obligé de m'abstenir juridiquement.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**VOTE : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD +3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

#### **6.- Adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale 13.**

**Rapporteur** : M. Gérard GUILLEMONT (lecture du rapport)

J'ajouterai un commentaire pour faire la mise en perspective. La Commune a besoin d'appuis techniques extérieurs, notamment ceux des structures créées par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône; cela viendra compléter la capacité d'expertise des services de la Commune, y compris après le renforcement en cours de l'encadrement supérieur des services. Cela va également nous donner la capacité de mieux modifier les politiques publiques que l'on met en œuvre dans certains domaines, que ce soit la Petite Enfance, le Sport, le Scolaire, et cela nous donne aussi la capacité de mieux préparer les dossiers que l'on discute ensuite y compris avec les services compétents du SAN, comme par exemple les services techniques du SAN, sachant que dès lors que l'on est adhérent, les prestations sont gratuites. Voilà ce que je voulais ajouter à cette note de synthèse.

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

**7.- Convention précaire pour l'occupation d'un bâtiment SAN Ouest Provence sis 32 avenue du Royaume Uni – ZAC des Molières par la Ville de Miramas (service des Festivités).**

**Rapporteur** : M. Christian PEYRO (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- J'ajouterai juste deux choses, si vous le voulez bien, Monsieur Peyro. Cette convention revient tous les deux ans, et nous n'avons pas encore trouvé comment s'échapper parce qu'il nous faut des locaux, nous n'en avons pas énormément dans la ville, nous devons donc continuer.

**M. CARLIN**.- Nous avons prévu de construire ce local sur un terrain qui appartient à la Mairie près du terrain des gens du voyage. Est-ce que vous avez toujours ce désir ?

**M. le Maire**.- Le problème c'est qu'entre le désir et la réalité ... ! Le dossier pour l'instant est au point mort, et j'avoue que nous avons besoin de regarder les éléments techniques de ce dossier et c'est de l'investissement. Vous connaissez le problème de l'investissement, nous n'allons pas reprendre le budget, donc nous verrons cela au mois de septembre dans un budget supplémentaire.

**M. CARLIN**.- On a le droit de faire des investissements mairie, en tant que propriétaire du terrain.

**M. le Maire**.- Nous avons le droit, Monsieur Carlin, mais il faut les moyens.

**M. CARLIN**.- On y reviendra (*brouhaha*).

Je crois que les bâtiments qui se trouvent Avenue du Maréchal Juin juste derrière nous appartiennent et sont occupés par des structures du SAN. Est-ce que vous avez une convention, parce que c'était ce à quoi je m'attachais.

**M. le Maire**.- Monsieur le Maire, je crois que vous parlez de la Maison de l'Emploi ?

**M. CARLIN**.- Oui.

**M. le Maire**.- Il n'y avait pas de convention quand nous sommes arrivés...

**M. CARLIN**.- Ce n'est pas normal.

**M. le Maire**.- Tout à fait, mais cela ne fait que trois mois, et cela fait partie du package global que nous discutons avec le SAN.

**M. CARLIN**.- Cela fait quelques mois que j'essaie de me battre avec le Président à ce sujet. C'est pour faire le « parallélisme » avec le fait qu'ils vous font payer excessivement cher... (*brouhaha*)

**M. le Maire**.- Je vous remercie pour le parallélisme des formes, on y viendra. Mais nous avons un autre projet avec le SAN qui est extrêmement important puisqu'il s'agit de regrouper dans un même lieu l'intégralité des services de l'emploi, quels que soient ces services, qu'il soit Etat ou autre. Donc dans cette phase que tout le monde connaît, cela ne fait que quatre mois que nous sommes là, dans cette phase d'attente et de renégociation générale, il est évident que nous avons déjà indiqué à M. le Président du SAN qu'un loyer serait nécessaire; maintenant si c'est un départ programmé à la Maison de Ouest Provence qui est en haut, il est probable que l'on y mettrait les services de la Ville qui ont besoin de place, parce qu'il y a beaucoup d'agents dans la Ville qui ont des petits postes de travail, et qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles dès qu'il fait chaud ou qu'il fait froid, ou qu'il pleut, donc nous avons besoin de trouver des locaux, et ceux-ci seraient peut-être adaptés.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MIKAELIAN**.- Je suis un peu surpris par deux choses. Qu'allez-vous faire des locaux qui actuellement abritent le service des festivités, qui se trouvent au 27 ou 29 de la même avenue ? Deuxièmement, je n'ai pas trouvé ce hangar qui doit être situé au 32 de l'avenue du Royaume Uni. Est-ce que c'est le même, est-ce que c'est un autre ?

**M. le Maire**.- Il y a un grand palmier devant, nous irons ensemble.

**M. MIKAELIAN**.- Si c'est le même il y a une erreur sur le numéro de la rue, ce n'est pas le 32. Le service des festivités se trouve sur les numéros impairs ; dans une autre vie j'ai été facteur et les numéros impairs sont d'un côté de la rue, en face il y a les numéros pairs.

**M. le Maire**.- Je peux vous citer un endroit où il y a 5 numéros identiques dans la même rue, c'est vrai qu'il y a longtemps que vous n'êtes plus facteur ! Si ce n'est pas le 32, nous allons le corriger.

**M. MIKAELIAN.**- Ceci étant dit, 6 700 euros de loyer par mois sur 24 mois, cela fait près de 170 000 euros, on ne va pas se mettre à subventionner le SAN quand même ! Il me semblait avoir entendu le Président Granié dire qu'à partir de maintenant les retours nécessaires à la Ville de Miramas vont se faire et vont s'accélérer, là j'ai le sentiment inverse, cela fait beaucoup d'argent. Vous allez me dire que je suis très porté sur les affaires financières, mais quand je vois que vous limitez des subventions indispensables à 1 500 euros alors que les besoins sont de dix fois plus, là on va tranquillement voter 150 000 euros de subvention au SAN. J'appelle tous les élus, ceux de l'opposition et ceux de la majorité socialiste, à bien réfléchir à cette affaire.

**M. le Maire.**- Je vois, Monsieur Mikaelian, dans le ton et dans le fait que vous y reveniez, que vous êtes entré dans cette salle avec l'ambition de parler de majorité socialiste, je sais lire, écrire, et entendre, il y a des arguments par contre que je ne peux pas entendre. Dire que le SAN nous demande ce qui est du droit juridique, c'est-à-dire une location, ça se paie ; comme nous avons l'ensemble du service des festivités, vous pouvez imaginer que nous avons cherché une autre solution, seulement dans la ville de Miramas il n'y a pas beaucoup de solutions. Je dois dire que l'ancienne équipe a certainement été confrontée aux mêmes problématiques que nous.

J'entendais quelqu'un me le dire il y a peu de temps, surtout ne faisons pas d'amalgame en « balançant » d'un côté 172 000 euros, je suis d'accord, c'est cher, nous n'avons pas encore trouvé de solution mais nous allons la trouver, et dire ensuite que l'on ne donne que 1 500 euros pour des personnes en difficulté.

Monsieur Mikaelian, nous ne sommes ni une majorité d'un seul bord, ni des gens qui faisons des amalgames ou qui soyons excessifs, nous l'avons démontré pendant la campagne, et quand nous avons pris les responsabilités de la Ville, et je peux vous dire que dans les mois qui viennent, j'espère que vous pourrez tenir des propos inverses concernant et le SAN, et la Région, et le Conseil général. Je compte sur vous à la fois pour vérifier si le 32 est bien le 32, ou si c'est le 31. Si c'est le 32, Monsieur Mikaelian, au prochain Conseil Municipal du mois de septembre, comme ancien postier, ou c'est

moi qui vous ferai une excuse -et là attention aux services- ou c'est vous qui devrez dire que c'était bien le 32.

**M. GUILLEMONT**.- Pour éclairer la lanterne de notre ami M. Mikaelian, il faut savoir que si ce bâtiment n'appartenait pas au SAN et n'était pas dans un budget à caractère industriel et commercial, il serait possible d'obtenir du SAN, sans difficulté, une réduction importante du montant du loyer. Le problème c'est que le SAN a acheté ce bâtiment dans le cadre d'une opération commerciale, il l'a payé un certain prix fixé par les Domaines, et c'est donc le montant du loyer fixé par les Domaines. Un budget à caractère industriel et commercial doit s'équilibrer en recettes et en dépenses, le SAN ne peut consentir, même à la Commune de Miramas, aucune réduction du prix du loyer.

S'agissant ensuite des relations financières entre le SAN et la Commune de Miramas, dans les mois qui viennent, je pense que l'on t'apportera la preuve que les choses s'améliorent.

**M. le Maire**.- Nous passons au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **8.- Création d'un Point d'Appui.**

**Rapporteur** : Mme Rania LAPRADE (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Merci, Madame Laprade.

Comme quoi il y a quelquefois des retours de l'histoire dans le même Conseil. Nous prenons une position institutionnelle et politique.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme BICHET**.- Notre Groupe va s'abstenir sur cette question par rapport au positionnement de l'ancienne municipalité qui avait effectivement supprimé ce Point d'Appui. Elle ne l'avait pas supprimé comme cela au hasard, ça a été supprimé au profit de la création de la Maison du Droit.

Je rappellerai également que le service des étrangers est également à même de conduire ces missions dans le cadre de toutes les actions qui sont menées par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et que la Maison du Droit a été créée et

préconisée dans le cadre du CLSPD. Il n'a pas été supprimé au hasard et par la seule volonté de supprimer une organisation.

Je rappelle également que c'était sous le mandat de Pierre Carlin en 1994 qu'il avait été créé, donc à l'époque il n'y avait pas de Maison du Droit et de structure d'accueil des primo arrivants et des personnes étrangères. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur cette question.

Je voudrais quand même rappeler qu'il est bien marqué dans votre délibération qu'il ne faut pas que ces missions se substituent aux administrations et aux services publics concernés.

**M. le Maire.**- Madame Bichet, j'allais dire que vous venez de répondre à ma place. Il s'agit d'un complément donc il n'y a pas de remise en cause de la Maison du Droit. Simplement, ce n'est pas tout à fait une Maison du Droit telle que nous l'avons actuellement à Miramas. Une Maison du Droit va plus loin, il y a un certain nombre de législations, ce qui fait qu'il y a un certain nombre de services, dont les Points d'Appui. Il se trouve que la politique menée actuellement sur le territoire, et notamment la mise en place d'un réseau de maillage qui évite justement de voir un certain nombre de personnes se retrouver dans des zones de non droit et en difficulté, va nous permettre d'aborder des questions extrêmement précises sur le plan juridique, et là il faut avoir des gens qui ont des compétences en Droit, qui sont à peu près de niveau DESS, DEA, pour aller chercher les jurisprudences, les éléments liés au Droit Communautaire par rapport au Droit Français.

Deuxième chose, je crois que c'est un complément des services qui existent. Mais puisque vous parlez des services, ce que j'ai découvert, je parle sous l'autorité des élus en charge, c'est qu'il y avait en fait deux parties, le service des étrangers qui est dans le service des populations, et une partie d'instruction au service du logement sur les attestations. Nous allons regrouper tout cela pour donner une cohérence, et surtout pour donner un message clair : sur Miramas nous sommes une ville de droits où la question fondamentale des droits de la personne sera examinée au plus juste dans les domaines des compétences que la loi nous donne. Ce message est très important dans cette ville, en même temps que le message du devoir bien sûr. C'est un équilibre

que nous avons trouvé avec ce fameux CLIC qui n'existait pas ici mais qui existait à Istres, ainsi qu'à la Maison du Droit de Salon et dans d'autres communes.

Donc vous vous abstenez ?

**Mme BICHET**.- Oui.

**VOTE : POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)  
ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD)**

### **Direction des Ressources Humaines.**

#### **9.- Création d'un emploi de Référent Point d'Appui.**

**Rapporteur** : M. Eric MARCHESI (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Comme vous le voyez ce poste est assujéti aux subventions que nous recevrons de l'A.C.S.E., du Conseil Général, etc.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme BICHET**.- Si je suis l'analyse et les explications que vous m'avez données, c'est l'expert en Droit niveau DESS dont vous me parliez, donc nous serons contre ce recrutement dans la logique de notre positionnement sur la question précédente.

Nous en avons parlé lors du précédent mandat, effectivement la Maison du Droit a été créée, elle peut bien évidemment être développée, mais nous pensions à l'époque que vu qu'il y a des permanences d'avocats, de spécialistes en Droit, on pourrait développer les missions des avocats spécialisés dans les affaires comme il est mentionné pour le recrutement de ce poste, qui pourraient faire office d'accueil de ces personnes en difficulté ; je pense que les missions sont afférentes à ce type de profil. Les subventions dont vous parlez dans le cadre du CUCS, etc. sont certes très intéressantes pour la première année, après c'est la collectivité qui doit payer ces postes-là, je connais bien le problème, ce sont tous les postes qui rentrent dans le cadre de la mission Ville, des postes pour lesquels il y a certes un financement des organismes, du Conseil Général, du Département, ou d'autres partenaires, mais qui grèvent quand même le budget communal.

**M. le Maire.**- Il y a juste une toute petite différence entre un conseiller juridique et un avocat, ce n'est pas tout à fait la même dimension. Effectivement c'est Bac + 3 au minimum. Je vous le dis encore une fois, la Maison du droit, dans les formes actuelles, n'est pas totalement une Maison du Droit. Il y manque un certain nombre de choses. D'ailleurs, nous réfléchissons à des permanences dans le domaine de la psychologie et dans d'autres domaines. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Par contre concernant les emplois, il est déjà tard, nous y reviendrons tout à l'heure, je ferai un package.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**VOTE : POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)  
ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD)**

#### **10.- Création d'un emploi de Directeur de la Communication et de l'Événementiel.**

**Rapporteur** : M. Eric MARCHESI (lecture du rapport)

**M. le Maire.**- Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

#### **11.- Création d'un emploi de journaliste.**

**Rapporteur** : M. Eric MARCHESI (lecture du rapport)

**M. MIKAELIAN.**- Création d'un emploi de journaliste, très bien, par contre je suis étonné que dans les choses requises, on n'exige pas une carte de journaliste ; ensuite les choses semblent aller normalement.

**Mme BICHET.**- Notre positionnement sera contre le recrutement de ce journaliste pour la raison que je vous ai évoquée en Commission. Je n'ai rien à cacher, et je le répète pour tout le monde. La communication a un marché public qui élabore le journal municipal essentiellement ; dans le cadre de ce marché, la rédaction est prévue. Je connais votre réponse puisque vous me l'avez déjà donnée, mais vous allez la répéter pour tout le monde bien sûr...

**M. le Maire.**- Je vais la faire, à moins que vous ne vouliez faire les deux.

**Mme BICHET**.- Non, je vous laisse donner la réponse, mais je la connais bien évidemment. Par rapport à votre réponse, nous sommes contre parce que le marché est toujours en cours.

**M. le Maire**.- Vous savez comment fonctionne la communication, Madame Bichet. En l'occurrence, un marché a un début et une fin, mais afin d'anticiper la fin du marché, il faut bien lancer le nouveau marché. Dans ce nouveau marché, à l'inverse de ce qui a été fait avant, nous allons d'abord en limiter le volume, et nous avons préféré modifier et le contenu et la forme de la communication de la Ville.

D'ailleurs je note qu'en Commission Municipale, puisque vous y faites référence, -nous avons échangé et mis en route ces Commissions Municipales- vous vous êtes abstenue en attendant de consulter les personnes qui sont avec vous ; donc en l'occurrence je maintiens la position que je viens de vous indiquer en sachant que nous allons modifier profondément l'organisation de cette communication, tant dans le contenu que dans sa forme, que dans le coût ou dans la volonté que nous avons de faire d'un journal d'une ville, le journal des miramasséens. Nous avons donc estimé que plutôt d'avoir un journaliste qui est à Toulon ou à Nice, qui ne pouvait pas être là en permanence vu qu'il y a tellement d'activités dans la commune, nous avons préféré prendre quelqu'un qui aura, je l'espère, les compétences nécessaires pour suivre l'ensemble des associations, faire parler les présidents des associations, les Comités d'usagers, les conseils de quartiers, etc. Tout cela prend beaucoup de temps, et le fait de venir de Nice en voiture n'était pas évident. Voilà ma position.

**Mme BICHET**.- Vous avez parlé d'alléger le marché si j'ai bien entendu, donc cela veut dire que vous allez refaire un marché au niveau de la communication ?

**M. le Maire**.- Oui, Madame Bichet...

**Mme BICHET**.- Il y a plusieurs manières de concevoir l'organisation d'un service de communication. Vous le savez puisqu'on parle de choses que nous connaissons bien l'un et l'autre. Cela peut se faire sans marché si tout est fait en interne, ça peut se faire avec un marché et de quel ordre du marché, concevoir la rédaction ou pas dans le cadre du marché, donc vous l'avez allégé.

Je voudrais simplement dire, mais on en reparlera dans un autre Conseil Municipal, vous parlez d'alléger le coût de la communication, recruter du personnel

c'est une autre ligne qui ne rentrera peut-être pas dans le budget global de communication, mais dans un autre budget.

**M. le Maire.**- Nous en reparlerons ensemble au Conseil Municipal, nous mettrons le poids des chiffres qui peuvent quelquefois être trompeurs. Je vous assure que quand je vous dis « alléger », cela veut dire d'abord le poids du marché lui-même. Nous n'allons pas rentrer dans les détails maintenant parce qu'il est déjà tard, mais on peut parler de PAV, etc. Il y a des subtilités dans les marchés publics qui nous permettent de diminuer, soit on traite la partie PAV infrastructure, soit on traite la totalité, ce qui était votre choix. Mais si mes souvenirs sont bons, quand j'ai lu attentivement ce marché, vous aviez donné la totalité, mais vous aviez aussi un très grand service de communication. En l'occurrence, on fera le poids des structures différentes, et je pense que vous verrez avec plaisir et avec moi, que nous avons pu dégager un certain nombre de moyens et alléger la charge sur la Commune.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MIKAELIAN.**- Je n'ai pas entendu votre réponse par rapport à la question que j'ai posée sur la carte de journaliste, c'est sûrement un oubli.

**M. MARCHESI.**- S'il y a une carte de journaliste ce sera un plus. Dans la délibération on demande un niveau de diplôme minimum, c'est d'ailleurs valable pour les délibérations précédentes. On procédera comme d'habitude en transparence pour le recrutement, si on a quelqu'un qui est journaliste ce sera un plus, mais ce n'est pas une exigence demandée au départ, si c'est un journaliste tant mieux.

**M. MIKAELIAN.**- *(pas de micro, incompréhensible).*

**M. MARCHESI.**- Nous ferons en sorte et nous vérifierons que la personne recrutée a bien les compétences pour tenir ce poste, mais si on trouve quelqu'un qui a une carte de journaliste qui postule et qui répond aux exigences ce sera tant mieux.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur Marchesi. Je connais beaucoup de journalistes qui n'ont pas de carte et qui sont d'excellents journalistes, hommes ou femmes, il y en a à la Marseillaise. Il est vrai que les journalistes ont subi aussi des attaques dans leurs conditions.

Je vous propose de passer au vote.

**VOTE : POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe  
d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 6 (Groupe DVD)**

**12.- Principe de mise en place du dispositif Compte Epargne Temps (CET).**

**Rapporteur** : M. Eric MARCHESI (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions sur cette grande avancée sociale ?

**M. ROUBY**.- On aurait voulu connaître la position des syndicats. Je sais que c'est une question à laquelle vous avez répondu en Commission, mais malheureusement tout le monde n'y est pas, notamment le public.

**M. le Maire**.- Unanimité, sauf une organisation qui s'est abstenue.

**M. ROUBY**.- Peut-on savoir laquelle ?

**M. le Maire**.- Je ne sais pas si j'ai le droit de vous le dire. Je n'en ai pas l'impression, mais nous allons vérifier.

**M. ROUBY**.- Vous vérifierez si vous pouvez nous le dire. Je vous remercie.

**M. MIKAELIAN**.- Je vais renseigner M. Rouby. C'est la CGT qui s'est abstenue.

**M. le Maire**.- Je vous avais demandé d'attendre !

**M. MIKAELIAN**.- Sur ce Compte Epargne Temps, Monsieur le Maire, c'est vrai que c'est une idée qui est bien vue par les personnels, et qu'une majorité d'entre eux adhère à ce dispositif. Ceci étant dit, c'est dans le droit fil de ce que vivent les salariés depuis les lois Fillon jusqu'à aujourd'hui avec la destruction des 35 heures par le Gouvernement en place, et cela rajoute bien sûr de la flexibilité chez les salariés.

Pour ce qui est de la Commune, puisque je suppose que votre majorité et la majorité socialiste vont le voter (*brouhaha*), il y aura un moment important qui est la négociation avec les organisations syndicales lors du prochain Comité Technique Paritaire. Pour toutes ces raisons-là, nous nous abstiendrons sur le Compte Epargne Temps.

**M. MARCHESI**.- Si je peux dire deux mots, effectivement il y a eu une abstention lors du débat à la Commission Technique Paritaire ; pour en avoir parlé avec la personne et avec l'organisation syndicale citée, c'était plus une abstention d'attente, puisqu'il a été décidé qu'il y aura un règlement intérieur –d'ailleurs la fin de la délibération en parle- et qu'il en serait rediscuté lors d'une prochaine CTP. Ce n'était pas une opposition ferme sur le principe, sachant que –et c'est dit au début de la délibération- c'est bien un principe qui est facultatif et libre, après à chaque salarié d'y souscrire ou pas, ce n'est pas une obligation, c'est un plus qui est donné aux salariés.

Si je peux me permettre autre chose, je ne suis pas socialiste, je tiens à le dire parce que j'en ai marre d'entendre « la majorité socialiste » depuis tout à l'heure.

**M. GUILLON**.- Moi non plus, mais finalement je voterais bien avec les socialistes plutôt qu'avec des imbéciles par exemple(*brouhaha*)

**M. le Maire**.- Personne n'était visé dans cette salle.

Je vais répondre juste une petite chose, Monsieur Marchesi et Monsieur Mikaelian. Je me félicite que nous soyons tous d'accord pour une fois -il y en aura d'autres dans l'avenir, j'en suis certain- de cette avancée sociale pour les salariés de notre commune, pour les employés de la Ville. Elle est facultative, je sais déjà que nombre de femmes sont intéressées par ce Compte Epargne Temps. Il était temps que nous le mettions en place, et comme c'est un droit là encore –vous voyez que nous sommes cohérents dans notre politique- nous souhaitons absolument que les salariés de la Commune puissent en bénéficier.

Vous vous abstenez peut-être, mais si vous pouviez voter avec la « majorité socialiste » cette avancée sociale, ce serait une bonne chose. Nous avons le droit de nous amuser un peu tous ensemble vu que c'est le dernier Conseil avant l'été.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**VOTE : POUR : 32 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD)**

**ABSTENTIONS : 3 groupe d'opposition de gauche**

**13.- Convention entre le Centre de Gestion et la Commune de Miramas pour l'organisation de l'examen professionnel avec épreuves d'accès au grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe.**

**Rapporteur** : M. Eric MARCHESI (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

**14.- Avenant n°1 à la convention relative à la Médecine Professionnelle et Préventive.**

**Rapporteur** : M. Eric MARCHESI (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

**15.- Modification de la délibération n°69-2008 portant sur la création d'emplois saisonniers année 2008.**

**Rapporteur** : Mme Martine ARFI-AYALA (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- C'est la rançon du succès, bravo à toutes les équipes de la Ville et aux élus qui ont mis en place ces vacances, puisque nous sommes obligés de mettre ce dispositif en place devant l'augmentation du nombre d'enfants.

Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

**Urbanisme.**

**16.- Approbation du déclassement de la parcelle BT 283, située rue Carnot.**

**Rapporteur** : M. Jean GUILLON (lecture du rapport)

Pour ceux qui ne sauraient pas où c'est, il s'agit des petites maisons qui touchent la Caisse d'Epargne rue Carnot. Monsieur Carlin, je parle sous votre autorité, je ne sais pas si ça a été fait pour les deux autres, mais c'est la troisième maison, qui a 60 ou 70 ans, dont les escaliers avaient été construits à cette époque-là sur le domaine public, on ne fait que remettre de l'ordre dans cette affaire.

**M. le Maire**.- Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

#### **17.- C.U.C.S.- Programmation complémentaire 2008 – Fonctionnement.**

**Rapporteur** : Mme Fatma LAPRADE (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Comme vous le savez, je l'ai déjà dit, nous allons bénéficier de beaucoup plus de subventions sur le C.U.C.S., notamment du Conseil Général, je le disais à nos amis tout à l'heure qui me posaient la question.

Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

#### **Marchés publics.**

#### **18.- Fêtes et manifestations 2008. Autorisation au Maire à signer les marchés. Marchés de services.**

**Rapporteur** : Mme Fadela AOUMMEUR (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Je tiens à vous dire, Madame Aoummeur, devant tous et avec je pense l'unanimité des personnes présentes ici, que la fête de la musique a été une réussite, et d'ailleurs nous sommes une des seules villes où il n'y a eu aucun acte délictueux, ça s'est passé au niveau des familles dans d'excellentes conditions. Je voulais aussi vous remercier de la très belle fête du Vieux Miramas, et à travers vous également le service des festivités, de la communication, les services techniques, les pompiers, -je vais en oublier-, mais grosso modo, je peux vous dire que la fête du Vieux

Miramas a été saluée par tous comme étant aussi une réussite. Comme le disait une personne très importante en histoire, « pourvu que ça dure ».

Y a-t-il des interventions ?

**M. CARLIN**.- Est-ce que nous pourrions savoir à ce jour l'engagement financier par rapport à l'enveloppe pour les fêtes que nous avons citées, quel est le montant de l'engagement financier ? Je voudrais savoir ce qui est déjà engagé et ce qui reste.

**M. GUILLEMONT**.- (*pas de micro, brouhaha*). Il reste à ce jour 75 000 euros de disponibles, l'ensemble des marchés sont passés jusqu'à la fin de l'année.

**M. le Maire**.- Je vous donnerai la consommation avant et après.

**M. CARLIN**.- Deuxième chose, je ne voudrais pas m'adresser à la « majorité socialiste », si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais poser une question à une partie de votre majorité élargie, comme vous l'avez dit, et en particulier aux Verts, parce que j'ai devant moi ceci qui relate toutes les fêtes de la Ville, et j'ai vu que le dimanche 27 juillet à 17 heures, il y aura sur le parking du théâtre une becerrade offerte par Ouest Provence. Je pose la question pour savoir si cette année vous aurez droit, comme moi il y a deux ans, à la pancarte des Verts pour « rouspéter » sur une telle manifestation ?

**M. le Maire**.- Je trouve que le climat est vraiment à l'été, mais la chance c'est que nous les avons avec nous (*rires, brouhaha*).

Je vous promets, Monsieur Carlin, que nous ferons un point budgétaire complet à la rentrée de septembre, notamment pour cela. Pour le trait d'humour que vous avez apporté, je vous promets de porter moi-même la pancarte, comme cela il n'y aura pas de difficulté, et d'apprécier ces fêtes que nous attendons tous je pense, pour que les miramasséens puissent bénéficier de fêtes à la hauteur de l'immense talent de notre ville.

**M. JOFFRIN**.- Dans cette manifestation nous avons été sollicités par des associations de défense des animaux. « Les Verts » est un mouvement politique un peu différent. Nous ne nous sommes pas associés à ce moment-là, à tort ou à raison, à cette manifestation ; je ne sais pas si vous l'avez vue, je n'y étais pas (*brouhaha*), mais en tout cas ce n'était pas les Verts de Miramas.

**M. CARLIN**.- (*pas de micro, inaudible*).

**VOTE : Unanimité**

### **Education Jeunesse Sports**

**19.- Enseignement du premier degré : crédits alloués sur le Budget Primitif 2008, en euros.**

**Rapporteur** : Mme Maryse RODDE (lecture du rapport)

**M. le Maire**.- Vous voyez que cet effort est un effort politique décidé par la majorité municipale « Pour Miramas », qui a été élue majoritairement, et qui a souhaité faire un effort considérable de plus de 32 000 euros au total sur les écoles pour améliorer les conditions d'accueil, et en même temps pédagogiques, nécessaires à nos enfants pour qu'ils aient la meilleure école possible ; tout cela avec en plus des travaux que nous avons décidé de mettre en route dès cet été, et ensuite d'autres programmes qui auront lieu ; nous faisons le pari des enfants de Miramas sur leur éducation.

Y a-t-il des interventions ?

C'est un grand plaisir pour moi de faire ce vote.

**VOTE : Unanimité**

**20.- Aide financière exceptionnelle pour qualification Championnats de France scolaires de Water-Polo.**

**Rapporteur** : M. le Maire (lecture du rapport)

Y a-t-il des interventions ?

**VOTE : Unanimité**

**M. le Maire**.- Ne partez pas puisqu'il y a encore les décisions du Maire, et une chose que j'avais oublié de faire la dernière fois.

Puisque chaque Groupe a été dénommé, je vous indique que le Groupe « Pour Miramas », la majorité, a donc décidé de nous indiquer qu'ils entendaient se réunir dans un seul et même Groupe qui s'appelle « Pour Miramas » conformément à nos engagements électoraux.

**Liste des décisions de Monsieur le Maire prises entre le 09 juin et le 01 juillet 2008 : lecture des décisions par M. le Maire.**

*30/06/08, Convention d'occupation temporaire avec l'EPAD de parcelles autour du plan d'eau de Saint Suspi* : cela nous permet d'accueillir des jeunes tous les jours de 7 heures à 1 heure du matin avec un certain nombre d'activités. Je vous encourage d'ailleurs, puisque les familles de Miramas y vont de plus en plus, d'y aller ce soir où il y a des jeux et d'autres activités ; c'est une très belle promenade que celle du lac de Saint Suspi.

Mesdames, Messieurs, pour conclure notre Conseil Municipal de ces quatre mois, je remercie tous les conseillers municipaux quels qu'ils soient pour leur assiduité, ce qui montre l'envie que nous avons tous de travailler pour la ville et dans l'intérêt de la commune. Je souhaite à toutes celles et tous ceux qui auront la chance de pouvoir passer de bonnes vacances de le faire. J'encourage aussi tout le monde à participer, notamment les élus, à une opération qui est la fête du 14 juillet. Dimanche à partir de 17 heures, il y aura un grand défilé militaire et patriotique. La fête du 14 juillet est une fête républicaine, c'est la Nation Française issue de la Révolution, il est important que nous y soyons nombreux. Depuis toute l'avenue du Général de Gaulle jusqu'en remontant vers le Mas Neuf, c'est un très grand défilé, on m'a dit que c'était une première, nous allons là encore innover.

Je vous remercie, bonnes vacances à tous, merci aux services.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 55.**

**Le Président de séance**

**Le Secrétaire de Séance**

**Monsieur le Maire de Miramas**

**Frédéric VIGOUROUX**

**Anne-Marie CHAYOT**